

VIE ASSOCIATIVE

Versement d'une subvention à l'association Orange Fleurs d'espoir

EXPOSE DES MOTIFS

La note d'orientation sur les Relations internationales, présentée au Bureau municipal du 4 mai 2009 annonçait la volonté de renforcer les liens entre les relations internationales et le tissu associatif afin que « *la solidarité internationale ne soit pas qu'une affaire interne* ». Il était alors proposé « *la mise en place d'un espace d'échange et de mutualisation, proposition de formations, appui-conseil et instruction des demandes de financement* » des associations ivryennes menant des projets de solidarité internationale.

C'est dans ce cadre que l'association Orange Fleurs d'espoir a été reçue le 17 avril 2009 par la Ville.

Créée en 2008, l'association Orange Fleurs d'espoir a pour but de soutenir les populations vietnamiennes contaminées par l'agent orange pendant la guerre du Vietnam et de sensibiliser la population française à ce problème.

Cette association développe actuellement un projet comportant deux volets :

- sur le terrain, au Vietnam, il s'agit d'un projet d'art thérapie (poterie et couture) en direction des enfants handicapés (mentaux, polyhandicapés, sourds ou muets) de Nha Trang, dans la province de Khanh Hoa,
- à Ivry, l'association, déjà très active, envisage de nombreuses actions de sensibilisation : fin 2009 deux animatrices vietnamiennes vont venir en France pour un stage de 2 mois à l'UNAPEI (Union Nationale des associations de Parents d'enfants Inadaptés). Elles souhaitent profiter de leur séjour pour faire connaître leur projet d'art thérapie au Vietnam aux ivryens. Ces actions de sensibilisation s'inscriront notamment dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale du 14 au 23 novembre 2009.

Très insérée dans le milieu militant, l'association travaille à l'organisation d'actions de sensibilisation en partenariat avec différents acteurs ivryens tels que l'association Cha Cha Posse Sound, la Jeunesse communiste et le Forum social ivryen.

Enfin, l'association envisage de proposer des animations dans les collèges et lycées de la Ville (films, jeux pédagogiques sur le problème de l'agent orange ...),

Ce projet, à caractère solidaire, partenarial, et local, rentre dans les objectifs de la Ville en matière de solidarité internationale et de soutien à la vie associative. Il a déjà obtenu le cofinancement du Conseil régional d'Ile-de-France (5000 €) et du Conseil général du Val-de-Marne (4000 €).

Je vous propose donc d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association Orange Fleurs d'espoir.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : rapport moral de l'association

VIE ASSOCIATIVE

Versement d'une subvention à l'association Orange Fleurs d'espoir

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que l'association ivryenne Orange Fleurs d'espoir, créée en 2008, a pour but de soutenir les populations vietnamiennes contaminées par l'agent Orange pendant la guerre du Vietnam et de sensibiliser la population française à ce problème,

considérant que cette association développe actuellement un projet visant à agir sur le terrain au Vietnam mais aussi sur le territoire ivryen en organisant de nombreuses actions de sensibilisation notamment dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale du 14 au 23 novembre 2009,

considérant que le projet de cette association bénéficie du soutien du conseil régional d'Ile-de-France et du conseil général du Val-de-Marne,

considérant donc que le projet de l'association Orange Fleurs d'espoir revêt un intérêt local en termes de sensibilisation des habitants d'Ivry, conforme aux objectifs de développement de la solidarité entre les populations des collectivités locales au plan international, et qu'il y a lieu d'apporter un concours à ces actions,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 36 voix pour et 4 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 1 000 euros à l'association Orange Fleurs d'espoir.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 OCTOBRE 2009